



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Henri Klunge et consorts « *Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :